

A toi qui lit ceci, sache que ce que tu t'apprêtes à lire va changer ta vie...

Comme nous vous l'avions laissé sous-entendre dans le teaser incroyable (ou pas) de notre dernier article [\[Des questions habituelles sur la paie ? Des incompréhensions trop fréquentes ? Bientôt, tout ceci n'aura plus de secrets pour vous. On ne vous en dit pas plus...pour l'instant !\]](#), voici notre précieux tutoriel sur... les fiches de paie !

DISCLAIMER : non, on ne vous apprendra pas à les faire. MAIS, on va vous apprendre à les déchiffrer, en plusieurs étapes.

Si on travaille bien pour la même entreprise, normalement, votre fiche de paie ressemble à ça (bien sûr, Abercrombie ou Hollister, et les adresses varient !)

Abercrombie & Fitch SAS  
10072 Champs Elysees FR-ANF

23 av des Champs Elysées  
75008 Paris

BULLETIN DE PAIE EN EURO

Page : 1

Mois/année paie : 01/2019  
Période du 01.01.2019 au 31.01.2019

N° salarié : [REDACTED]  
N° sal.de ref.: [REDACTED]  
N° Sécurité Sociale : [REDACTED]

SIRET : 501602916 00030 Code NACE: 4771Z  
Convention Collective :  
Habillage (maisons à succursales de vente au détail)

F003 C736

FRANCE

Salaire de ref temps plein : 1,535.00  
Emploi : [REDACTED]  
Niveau/échelon : C  
MINIMUM COEFF : [REDACTED]

Cat. : Employé  
Date d'entrée : [REDACTED]  
Date d'ancienneté : [REDACTED]

% d'activité: [REDACTED]  
CC : 10072  
Horaire de réf [REDACTED]

Rub.	Libellé		Base	Taux	Montant	Taux	Cot.Pat.
1101	Salaire de base				[REDACTED]		
211A	Majo. trav. soirée 125%	12/18	0.98		12.39		
211A	Majo. trav. soirée 125%		0.02	12.65	0.25		
211E	Majo. trav. Dimanche 125%	12/18	12.05		152.46		
21S1	Avenant Compl Heures 12%	12/18	4.34		49.20		
21S1	Avenant Compl Heures 12%		3.69	11.34	41.83		
3004	Entretien AAA	12/18			18.90		
3855	Avantage AAA	12/18			74.00		
2552	Abs. Non payee heures	20.12 au 20.12	0.65	10.12	6.58-		
2552	Abs. Non payee heures	28.12 au 28.12	5.75	10.12	58.20-		
2552	Abs. Non payee heures	11.12 au 11.12	0.35	10.12	3.54-		
2552	Abs. Non payee heures	09.01 au 09.01	1.30	10.12	13.16-		
2552	Abs. Non payee heures	04.01 au 04.01	0.05	10.12	0.51-		
2552	Abs. Non payee heures	06.01 au 06.01	6.00	10.12	60.73-		
/101	Total Brut	*****	*****	*****	[REDACTED]	*****	*****
SANTÉ							

On est d'accord ? Ok, c'est parti alors.

PS – Merci à l'anonyme volontaire qui accepté de nous prêter son bulletin pour qu'il serve d'exemple !

Etape 1 : les bases pour comprendre le total brut

A) Les différents blocs

Il y a plusieurs blocs dans les bulletins, que nous détaillerons un à un.

Le bloc du haut correspond aux informations, sur l'entreprise (informations légales) et le salarié (identité, adresse, etc)

Abercrombie & Fitch SAS 10072 Champs Elysees FR-ANF		Page : 1	
23 av des Champs Elysées 75008 Paris		Mois/année paie : 01/2019 Période du 01.01.2019 au 31.01.2019	
SIRET : 501602916 00030 Code NACE: 4771Z Convention Collective : Habillage (maisons à succursales de vente au détail)		N° salarié : FR N° sal.de ref.: N° Sécurité Sociale :	
		F003 C736	
		FRANCE	

Salaire de ref temps plein : 1,535.00 Emploi : Niveau/échelon : C MINIMUM COEFF :	Cat. : Employé Date d'entrée : Date d'ancienneté :	% d'activité: CC : 10072 Horaire de réf :
--	--	---

Rub.	Libellé	Base	Taux	Montant	Taux	Cot.Pat.
1101	Salaire de base					
211A	Majo. trav. soirée 125%	12/18	0.98	12.39		
211A	Majo. trav. soirée 125%		0.02	0.25	12.65	
211E	Majo. trav. Dimanche 125%	12/18	12.05	152.46		
21S1	Avenant Compl Heures 12%	12/18	4.34	49.20		
21S1	Avenant Compl Heures 12%		3.69	41.83	11.34	
3004	Entretien AAA	12/18		18.90		
3855	Avantage AAA	12/18		74.00		
2552	Abs. Non payee heures	20.12 au 20.12	0.65	6.58	10.12	
2552	Abs. Non payee heures	28.12 au 28.12	5.75	58.20	10.12	
2552	Abs. Non payee heures	11.12 au 11.12	0.35	3.54	10.12	
2552	Abs. Non payee heures	09.01 au 09.01	1.30	13.16	10.12	
2552	Abs. Non payee heures	04.01 au 04.01	0.05	0.51	10.12	
2552	Abs. Non payee heures	06.01 au 06.01	6.00	60.73	10.12	
/101	Total Brut	*****	*****		*****	*****
SANTÉ						

Le bloc du milieu sont les informations contractuelles du salarié (salaire de référence, ancienneté, poste, statut, etc). Ce bloc vous permet de calculer votre taux horaire, et de vérifier votre salaire.

Abercrombie & Fitch SAS  
10072 Champs Elysees FR-ANF

23 av des Champs Elysées  
75008 Paris

BULLETIN DE PAIE EN EURO

Page : 1

Mois/année paie : 01/2019  
Période du 01.01.2019 au 31.01.2019

N° salarié : [REDACTED]  
N° sal.de ref.: [REDACTED]  
N° Sécurité Sociale : [REDACTED]

SIRET : 501602916 00030 Code NACE: 4771Z  
Convention Collective :  
Habillement (maisons à succursales de vente au détail)

F003 C736  
[REDACTED]  
FRANCE

Salaire de ref temps plein : 1,535.00	Cat. : Employé	% d'activité: [REDACTED]
Emploi : [REDACTED]	Date d'entrée : [REDACTED]	CC : 10072
Niveau/échelon : C	Date d'ancienneté : [REDACTED]	Horaire de réf [REDACTED]
MINIMUM COEFF : [REDACTED]		

Rub.	Libellé		Base	Taux	Montant	Taux	Cot.Pat.
1101	Salaire de base				[REDACTED]		
211A	Majo. trav. soirée 125%	12/18	0.98		12.39		
211A	Majo. trav. soirée 125%		0.02	12.65	0.25		
211E	Majo. trav. Dimanche 125%	12/18	12.05		152.46		
21S1	Avenant Compl Heures 12%	12/18	4.34		49.20		
21S1	Avenant Compl Heures 12%		3.69	11.34	41.83		
3004	Entretien AAA	12/18			18.90		
3855	Avantage AAA	12/18			74.00		
2552	Abs. Non payee heures	20.12 au 20.12	0.65	10.12	6.58-		
2552	Abs. Non payee heures	28.12 au 28.12	5.75	10.12	58.20-		
2552	Abs. Non payee heures	11.12 au 11.12	0.35	10.12	3.54-		
2552	Abs. Non payee heures	09.01 au 09.01	1.30	10.12	13.16-		
2552	Abs. Non payee heures	04.01 au 04.01	0.05	10.12	0.51-		
2552	Abs. Non payee heures	06.01 au 06.01	6.00	10.12	60.73-		
/101	Total Brut	*****	*****	*****	[REDACTED]	*****	*****
SANTÉ							

Et dernier bloc du haut du bulletin, les éléments, variables et fixes (je parle chinois quand je dis variables/fixes ? Je vous invite à lire notre dernière publication => <https://cftc-abercrombie-hollister.fr/le-nerf-de-la-guerre/>)

Abercrombie & Fitch SAS  
10072 Champs Elysees FR-ANF

23 av des Champs Elysées  
75008 Paris

SIRET : 501602916 00030 Code NACE: 4771Z  
Convention Collective :  
Habillement (maisons à succursales de vente au détail)

BULLETIN DE PAIE EN EURO

Page : 1

Mois/année paie : 01/2019  
Période du 01.01.2019 au 31.01.2019

FR  
N° salarié : [REDACTED]  
N° sal.de ref. : [REDACTED]  
N° Sécurité Sociale : [REDACTED]

F003 C736

FRANCE

Salaire de ref temps plein : 1,535.00  
Emploi : [REDACTED]  
Niveau/échelon : C  
MINIMUM COEFF : [REDACTED]

Cat. : Employé  
Date d'entrée : [REDACTED]  
Date d'ancienneté : [REDACTED]

% d'activité: [REDACTED]  
CC : 10072  
Horaire de réf [REDACTED]

Rub.	Libellé	Base	Taux	Montant	Taux	Cot.Pat.
1101	Salaire de base			[REDACTED]		
211A	Majo. trav. soirée 125%	12/18	0.98	12.39		
211A	Majo. trav. soirée 125%		0.02	0.25	12.65	
211E	Majo. trav. Dimanche 125%	12/18	12.05	152.46		
21S1	Avenant Compl Heures 12%	12/18	4.34	49.20		
21S1	Avenant Compl Heures 12%		3.69	41.83	11.34	
3004	Entretien AAA	12/18		18.90		
3855	Avantage AAA	12/18		74.00		
2552	Abs. Non payee heures	20.12 au 20.12	0.65-	6.58-	10.12	
2552	Abs. Non payee heures	28.12 au 28.12	5.75-	58.20-	10.12	
2552	Abs. Non payee heures	11.12 au 11.12	0.35-	3.54-	10.12	
2552	Abs. Non payee heures	09.01 au 09.01	1.30-	13.16-	10.12	
2552	Abs. Non payee heures	04.01 au 04.01	0.05-	0.51-	10.12	
2552	Abs. Non payee heures	06.01 au 06.01	6.00-	60.73-	10.12	
/101	Total Brut	*****	*****	[REDACTED]	*****	*****

SANTÉ

## B) Retrouver son salaire de base et son taux horaire

Pour ça, on prend le 2<sup>ème</sup> bloc.

« Salaire de ref temps plein : 1,535.00 » => Il s'agit de la rémunération perçue par un temps plein dans notre entreprise, pour le poste et la catégorie concernée, sans majoration, donc de base.

« % d'activité » => les temps partiels, contractuellement, sont rémunérés au prorata du temps plein. L'entreprise emploie en contrats « à durée hebdomadaires », et le nombre d'heures effectuées est un « pourcentage de complétion » du temps plein. En 20h/semaine, on complète 57,14 % du temps plein (20 ÷ 35 x 100). En 25h, on complète 71,43 % etc etc.

De cette manière, on retrouve son salaire de base (ligne 1 du bloc des éléments de salaire)  
Salaire de ref x % d'activité = salaire de base.

Le salaire de base permet de : vérifier que votre ligne 1 correspond bien à ce que vous venez de calculer. Et il permet de retrouver le taux horaire.

En dessous de « % d'activité », on a la ligne « CC » [numéro du magasin] et la ligne « horaire de réf ». Il s'agit du nombre d'heures de base que vous effectuez par mois, selon votre contrat.

De cette manière, on sait combien on a été payé, et combien d'heures on a fait.

Et on trouve donc le taux horaire

Salaire de base/horaire de réf = taux horaire

A quoi ça sert, vous allez me dire ? Eh bien, si on a un doute, ça permet d'aller vérifier que ce qu'on a calculé correspond bien à la rémunération du contrat qu'on a signé (taux horaire ou salaire annuel brut)

### C) Le charabia du 3<sup>ème</sup> bloc « les éléments de paie ».

Le 3<sup>ème</sup> bloc est extrêmement détaillé. Il contient TOUT ce qui n'entre pas dans la paie de base, et qui est soumis à charge.

Je ne vais pas détailler chacune d'entre elles, les intitulés étant clairs, je vais me contenter d'une revue globale. Les majorations (soirée/dimanche/nuite) sont de 125 % ( 225 % = 100 % de salaire de base + 125 % de majoration) et sont affichées au mois. Les heures complémentaires 10 % sont les « heures supplémentaires » qu'on effectue. Les heures complémentaires 12% appelées avenant sont celles qui, comme indiquées, correspondent aux augmentations temporaires de contrat (avenant). Toutes ces heures (ou minutes) qui viennent s'ajouter à notre salaire sont payées à partir de la 1<sup>ère</sup> minute majorée.

Les absences non payées sont les ...absences ! (ouhlala, quelle surprise) Elles sont décomptées également dès la 1<sup>ère</sup> minute (retard, fin de période badgée à xxh59)

Les absences autorisées (congrés payés, rest take) apparaissent en 2 lignes. Dans la première, on notifie l'absence, avec retrait du salaire. Dans la seconde (plus bas dans le même bloc), on nous indemnise la journée d'absence.

Pourquoi deux lignes ? En fonction de l'absence, le taux d'indemnisation varie.

Les autres lignes :

Prime d'ancienneté : ... sans commentaire

Avantage AAA : nous y reviendrons dans la dernière partie de ce tutoriel explicatif (partie IV, pour ceux qui ne veulent pas tout lire)

Tout ceci nous permet de calculer le total brut.

Une fois le total brut en main, on va pouvoir calculer les charges (patronales + salariales)

#### Etape 2 : explications succincte des charges

Une fois en possession de notre total brut viennent les charges. Il s'agit de tout le bloc qui suit.

Libellé	Base	Taux	Montant	Taux	Cot.Pat.
<b>SUMÉ</b>					
Sécurité Sociale-Maladie Complémentaire Incapacité Invalidité Dées TA	1.493.81	0.420	6.27	0.420	6.27
ACCIDENT DU TRAVAIL-MALADIES PROFESSIONNELLES	1.493.81			1.750	26.14
<b>RETRAITE</b>					
Sécurité Sociale plafonnée	1.493.81	8.900	103.08	8.550	127.72
Sécurité Sociale déplafonnée	1.493.81	0.400	5.98	1.900	28.38
Complémentaire Tranche 1	1.493.81	4.000	59.91	6.010	89.78
<b>FAMILLE</b>					
Famille-Sécurité sociale taux réduit	1.493.81			3.450	51.59
<b>Autres charges</b>					
<b>ASSURANCE CHOMAGE</b>					
Chômage	1.493.81			4.200	62.74
<b>AUTRES CONTRIBUTIONS DUES PAR L'EMPLOYEUR</b>					
					54.57
CSC déductible de l'impôt sur le revenu	1.473.94	8.800	100.23		
CSC/CSD non déductible de l'impôt sur le revenu	1.473.94	2.900	42.74		
<b>REMUNERATION DE COTISATION EMPLOYEUR</b>					390.12
<b>Total charges</b>					
					680.12

Il s'agit des charges patronales et salariales. Elles sont inévitables. De l'ordre de 20 % en moyenne (à moduler avec les réductions de charges).

On ne donne pas trop de détails pour ne pas vous noyer dans le flux d'informations. Sachez tout de même que les charges ne sont pas calculées par les personnes établissant les bulletins de paie, mais directement par les logiciels qui permettent de les établir.

#### Etape 3 : comment passer du total imposable au net à payer et explication sur les titres restaurants

On s'occupe ici du dernier bloc de la fiche de paie.

CSG déductible de l'impôt sur le revenu		1,473.94	6.800	100.23		
CSG/CRDS non déductible de l'impôt sur le revenu		1,473.94	2.900	42.74		
EXONERATION DE COTISATION EMPLOYEUR						
/550	Net imposable	*****	*****	*****	*****	*****
3908	Indemnité de transport					12/18
3955	Retenue Avantage AAA					12/18
3T95	Titres restaurant					12/18
0T40	Heures travaillées A-1					
TOTAL DES COTISATIONS ET CONTRIBUTIONS						
<b>NET A PAYER AVANT IMPOT SUR LE REVENU</b>						

Ligne /550, appelée net imposable. Il s'agit comme vous le savez sûrement, du salaire délesté des charges.

Plusieurs ont du mal à passer du net imposable au net à payer.

Voici la démarche : en partant du net imposable, il faut retirer toutes les lignes au montant négatif (exemple : titres restaurants), et ajouter les lignes au montant positif (indemnité de transport). Ne pas oublier la « CSG/CRDS non déductible de l'impôt sur le revenu », qui se soustrait au net imposable, même si elle apparaît avant le net imposable.

Petite précision sur l'acquisition des titres restaurants.

Il faut remplir toutes les conditions suivantes :

- Shift de travail d'au moins 6h00 complètes (5h59, pas de titre)
- Avoir badgé une pause, d'au moins 30 minutes

L'indemnité repas, à titre indicatif, est un élément de salaire variable.

Etape 4 : le AAA, c'est quoi ?

Pour le détail AAA, je ne sais pas si vous savez comment ça fonctionne, mais je réexplique le principe.

30 % de réduction employé : pas de AAA

Au-delà, début du AAA.

Le AAA fonctionne de la manière suivante.

Nous sommes taxés sur le montant que nous ne payons pas.

Des exemples pour illustrer, on prendra un article à 100 € de base

1° réduction 50 %

En caisse, on paye 50€. On sera donc taxé sur 50€.

La taxe se passe sur la fiche de paie.

Sur les éléments de salaire (donc tout en haut, dans les lignes salaire base/heures complémentaires/etc), une ligne « avantage AAA » va apparaître, avec un montant de 50 € ajoutés sur la paie.

Sur les éléments APRES net imposable (donc tout en bas), une ligne « retenue avantage AAA » va apparaître, avec un montant de 50 € retirés de la paie.

Cela permet de se faire taxer. On rajoute 50€ bruts pour enlever 50€ nets. Entre temps, les cotisations salariales sont passées (environ 20 %)

De fait, une réduction de 50 % donne un avantage réel de seulement 40 %.

Calcul rapide de la réduction réelle :

100 € de base – 50 € payés en caisse, 50 € de AAA.

50 € de AAA = 50 € \* 20 % (charges) = 10 € de « taxation » via le bulletin de salaire. On paie donc en totalité 50 € (caisse) + 10€ (fiche de paie) = 60 €, soit donc 60 % du prix de l'article, et 40 % de réduction.

2° réduction 60%

En caisse, on va payer 40€. On sera donc taxé sur 60€.

Sur le même principe, la fiche de paie va être créditée de 60€ bruts, puis délestée de 60€ nets.

De fait, la réduction réelle sera d'environ 45%.

**Attention : une fois l'achat effectué, le AAA est effectif, même en cas de remboursement.**

#### Mon avis personnel sur le AAA

L'avantage est réel, On paie quand même l'article moins cher. MAIS, si vous n'achetez pas pour vous mais pour quelqu'un, pensez à réajuster le prix que vous vous faites rembourser.

Le réel souci étant que... eh bien que les personnes qui utilisent le AAA n'ont pas été réellement informées des conséquences sur le bulletin de salaire. Ce qui provoque parfois des grosses surprises (et des tronches incroyables)

Mais ça, c'était avant !

Si ce tuto t'a plu, n'hésite pas à t'abonner, liker et mettre un commentaire à faire tourner à tes collègues, qui pourraient en avoir besoin ! Les commentaires, ce n'était pas une blague, nous sommes ouverts à toute suggestion de tutoriel qui pourrait t'intéresser ou t'aider au travail.

Votre équipe CFTC, des élus proches de vous.